

# JOURNAL OFFICIEL



## DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 65 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays S.A., Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.50 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1.

### Publications des autorités administratives cantonales

Chancellerie d'Etat

#### Décision

Suite à la publication de la liste N° 7 Indépendant et sans parti du Jura (ISPJ) pour l'élection au Gouvernement (1<sup>er</sup> tour) dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura N° 33 du 20 septembre 2006, page 513, la Chancellerie d'Etat rend notoires les chiffres 1 et 2 de la décision du 26 septembre 2006 du Gouvernement de la République et Canton du Jura:

1. Il est constaté que l'acte de candidature à l'élection au Gouvernement de M. Jacques Bregnard-Choffat, 1949, Bonfol, n'est pas valable.
2. Partant, la liste N° 7 Parti indépendant et sans parti du Jura (ISPJ) comporte un seul candidat, à savoir M. Gebel Alain, 1961, Vendlincourt.

Delémont, le 10 octobre 2006.

La Chancellerie d'Etat.

Service des ponts et chaussées

Commune de Courtételle

#### Dépôt de plans

Conformément à l'article 33 de la loi sur la construction et l'entretien des routes du 26 octobre 1978 (LCER, RSJU, 722.11), le projet d'aménagement du tronçon Delémont – Courtételle (limite ouest du plan spécial Communance Ouest – Ferme Lauper) de l'itinéraire cyclable, inscrit sur le plan sectoriel des itinéraires cyclables est déposé publiquement du mercredi 18 octobre au vendredi 17 novembre 2006 au Bureau communal de Courtételle où il peut être consulté.

Dernier délai pour la remise des publications:

**Lundi, 12 heures, au plus tard**

Les oppositions, dûment motivées et écrites, doivent parvenir au Secrétariat communal de Courtételle, à l'intention du Service des ponts et chaussées, jusqu'au 17 novembre 2006 inclus.

Delémont, le 13 octobre 2002.

Service des ponts et chaussées.

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

### Cours pour concierges et propriétaires

#### Chauffez futé: l'art de faire des économies!

Participez au cours de SuisseEnergie «Chauffez futé» et bénéficiez de plus de confort avec moins d'énergie.

#### Buts du cours:

- ❖ Economiser de l'argent et de l'énergie (plus de 15% d'énergie économisée, environ Fr. 1000.– par an pour un locatif de 12 logements)
- ❖ Satisfaire les besoins des usagers et des locataires (moins de réclamations)
- ❖ Elever le degré de sécurité d'exploitation du chauffage (plus longue durée de vie)

Lors de ce cours d'une demi-journée, les formateurs expérimentés de SuisseEnergie vous transmettront des stratégies d'actions simples et concrètes qui vous permettront d'atteindre ces objectifs. Le Service cantonal de l'énergie cautionne ce cours prévu à la date suivante:

<b>DELÉMONT</b>	<b>AvenirFormation</b> Rue de l'Avenir 33, 2800 Delémont Tél. 032 420 77 15 Fax 032 420 77 01 <a href="mailto:info@avenirformation.ch">info@avenirformation.ch</a>	<b>Vendredi</b> <b>10 novembre 2006</b> <b>de 8 h à 12 h 15</b>
-----------------	---	---

Coût du cours: Fr. 90.– (documentation et café inclus). Pour les inscriptions et les informations, merci de vous adresser directement à l'établissement formateur indiqué ci-dessus.

**JURA**  **CH** **RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**  
SERVICE DES TRANSPORTS ET DE L'ÉNERGIE

 **suisse énergie**

 **bien-construire.ch**

  
CRDE - CONFÉRENCE ROMANDE DES DÉLÉGUÉS À L'ÉNERGIE

## Publications des autorités judiciaires

Tribunal de district de Zurich

### Sommation

Le juge unique a autorisé, dans la procédure sommaire du Tribunal de district de Zurich, l'appel du document manquant suivant:

- certificat N° 1036 de 38 actions nominatives (actions N° 10842-10879) à Fr. 100.– de Centravo AG sise à Zurich.

Il est demandé à toute personne pouvant donner des informations sur ce qu'est devenu ce document de le signaler au Tribunal soussigné et ce dans un délai de six mois à dater de la première publication dans la Feuille officielle du commerce suisse. Si aucune information n'est apportée, le document sera déclaré nul.

Zurich, le 19 juillet 2006.

Tribunal de district de Zurich.

5<sup>e</sup> division/juge unique dans la procédure sommaire.

Case postale, 8026 Zurich.

La secrétaire juridique: lic. jur. B. Demuth.

## Publications des offices des poursuites et faillites

### Etat de collocation et inventaire

1. Débiteur: Joly André-Claude, rectifieur, du Noirmont, né le 4.10.1958, Rauracie 23, 2853 Courfaivre.
2. Délai pour contester l'état de collocation: 18.10.2006, jusqu'au 7.11.2006.  
Délai pour contester l'inventaire: 18.10.2006, jusqu'au 30.10.2006.

Remarques: dans la liquidation susmentionnée sont déposés à l'Office des faillites, dès le 18 octobre 2006:

1. l'inventaire ainsi que la liste des objets de stricte nécessité laissés à disposition du failli;
2. l'état de collocation.

Un délai de 10 jours dès la présente publication est imparti pour:

1. porter plainte contre les opérations d'inventaire (voir notamment article 32, alinéa 2 OAOF concernant les biens insaisissables) et de procédure de collocation.

Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti pour:

2. intenter action contre l'état de collocation.

Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés à l'Office des faillites soussigné.

Office des faillites du district de Delémont  
2800 Delémont

### Etat de collocation et inventaire

1. Débitrice: Innosyn S.A., rue de Chêtré 20, 2800 Delémont.
2. Délai pour contester l'état de collocation: 18.10.2006, jusqu'au 7.11.2006.  
Délai pour contester l'inventaire: 18.10.2006, jusqu'au 30.10.2006.

Remarques: dans la liquidation susmentionnée sont déposés à l'Office des faillites, dès le 18 octobre 2006:

1. l'inventaire;
2. l'état de collocation;

3. la décision de l'administration de la faillite de ne pas introduire ou provoquer une action en justice, au nom de la masse concernant les droits litigieux (voir inventaire et état de collocation).

Un délai de 10 jours dès la présente publication est imparti pour:

1. porter plainte contre les opérations d'inventaire (voir notamment article 32, alinéa 2 OAOF concernant les biens insaisissables) et de procédure de collocation.

Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti pour:

2. intenter action contre l'état de collocation;
3. se prononcer sur la proposition de l'administration de la faillite d'accepter la décision précitée. Ceux qui gardent le silence sont réputés l'avoir acceptée.

Demander, sous peine de péremption, la cession des droits de la masse (article 260 LP) au cas où l'ensemble des créanciers ne s'oppose pas dans le délai imparti à la proposition de l'administration de la faillite.

Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés à l'Office des faillites soussigné.

Office des faillites du district de Delémont  
2800 Delémont

### Suspension de la procédure de faillite

1. Débiteur: Etique Pierre, succession répudiée, de Bure, né le 4.2.1965, décédé le 26.8.2006, en son vivant domicilié à 2902 Fontenais.
2. Date de l'ouverture de faillite: 20.9.2006.  
Date de la suspension: 9.10.2006.  
Echéance pour l'avance de frais: 28.10.2006.  
Avance de frais: Fr. 3000.–.

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

Office des poursuites et des faillites  
2900 Porrentruy

### Suspension de la procédure de faillite

1. Débiteur: Joliat Pierre, retraité, originaire de Courtelle, né le 16.11.1937, décédé le 2.9.2006, en son vivant domicilié rue des Bordgeais 37, 2800 Delémont.
2. Date de l'ouverture de faillite: 20.9.2006.  
Date de la suspension: 9.10.2006.  
Echéance pour l'avance de frais: 30.10.2006.  
Avance de frais: Fr. 3000.–.

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

Office des faillites du district de Delémont  
2800 Delémont

### Clôture de la faillite

1. Débiteur: Nigro Antonio, architecte, de nationalité italienne, né le 4.2.1957, chemin des Chenevières 5, 2822 Courroux.

2. Date de la clôture: 5.10.2006.  
Office des faillites du district de Delémont  
2800 Delémont

### Clôture de la faillite

1. Débiteur: Reber Daniel, horloger, de Kriechenwil, né le 26.1.1947, décédé le 12.2.2006, en son vivant domicilié à 2800 Delémont, Georges-Bajol 8.  
2. Date de la clôture: 9.10.2006.  
Office des faillites du district de Delémont  
2800 Delémont

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Courchapoix

#### Election par les urnes d'un-e conseiller-ère les 25 et 26 novembre 2006

Les électrices et électeurs de la commune de Courchapoix sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection d'un-e conseiller-ère communal-e selon le système majoritaire, conformément aux dispositions du règlement sur les élections communales.

Dépôt des candidatures: les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 6 novembre 2006, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession des candidats et seront signés par ces derniers. Ils porteront la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs domiciliés dans la commune.

Scrutin de ballottage: 16 et 17 décembre 2006.

Pour le second tour, les actes de candidature doivent être remis au Secrétariat communal jusqu'au mercredi 29 novembre 2006, à 18 heures.

Courchapoix, le 10 octobre 2006.

Conseil municipal.

### Courroux

#### Assemblée communale

jeudi 16 novembre 2006, à 20 heures, au Centre paroissial Trait d'Union, rue du 23-Juin 37.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du jeudi 6 juillet 2006.
2. Discuter de la prolongation de la piste cyclable de la rue des Longs-Champs jusqu'au jardin d'enfants et voter le crédit de Fr. 180000.- nécessaire à l'acquisition du terrain et à la construction de l'ouvrage.
3. Décider de la vente de la parcelle N° 2167 sise à la rue du Contre, prononcer les adjudications et donner compétence au Conseil communal pour conclure ces affaires et signer les actes.
4. S'ouvrir à une collaboration avec la police locale de la ville de Delémont, en décider le principe et voter la convention intercommunale.
5. Divers.

Observations: sont déposés au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés: le procès-verbal et les dossiers relatifs aux points 2 à 4 ci-dessus.

Courroux, le 25 octobre 2006.

Conseil communal.

### Epauvillers

#### Assemblée communale extraordinaire

jeudi 26 octobre 2006, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Réfection du chemin de la Fin du Teck; voter le crédit nécessaire.
3. Réfection de la salle de bains du logement est du bâtiment scolaire; voter le crédit nécessaire.

Epauvillers, le 10 octobre 2006.

Conseil communal.

### Lajoux

#### Election par les urnes d'un-e conseiller-ère communal-e les 25 et 26 novembre 2006

Les électrices et électeurs de la commune de Lajoux sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection d'un-e conseiller-ère, ceci selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions du règlement sur les élections communales.

Dépôt des candidatures: les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 30 octobre 2006, à 18 heures. Ils doivent porter la signature manuscrite du/de la candidat-e et celle d'au moins cinq électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune (formulaires à disposition au Secrétariat communal).

Corrections des actes de candidature: lundi 6 novembre 2006, à 18 heures, selon application de l'article 31 du règlement sur les élections communales.

Ouverture du bureau de vote: samedi 25 novembre 2006, de 17 à 18 heures, et dimanche 26 novembre 2006, de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballottage: les 9 et 12 décembre 2006.

Pour le second tour, les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 29 novembre 2006, à 18 heures.

Conseil communal.

## Avis de construction

### Courtemaîche

Requérante: M<sup>me</sup> Sylvie Gigon, rue de l'Eglise 73, 2923 Courtemaîche; auteur du projet: Leschot Architecture S.à.r.l., 2900 Porrentruy.

Projet: Transformation et réhabilitation du bâtiment N° 71, sur la parcelle N° 32 (surface 168 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Haut du Village», zone Centre CAB.

Dimensions principales: Longueur 11 m 35, largeur 8 m 90, hauteur 7 m, hauteur totale 9 m 60.

Genre de construction: Murs extérieurs: murs existants en pierre et ossature en bois; façades: crépissage de teinte rose terre et bardage en bois de teinte grise; couverture: tuiles TC de couleur rouge ou brune.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 novembre 2006, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur

les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courtemaîche, le 14 octobre 2006.

Secrétariat communal.

### Mervelier

Requérante: Commune de et à 2827 Mervelier; auteur du projet: CGC Cremona et Associés, 2822 Courroux.

Projet: Rénovation de la halle polyvalente et construction d'une annexe contiguë avec vestiaires/douches, WC pour handicapés et local matériel, sur la parcelle N° 257 (surface 10 514 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Les Œuches», zone d'utilité publique UA.

Dimensions principales: Longueur 15 m 76, largeur 8 m 29, hauteur 3 m 15, hauteur totale 3 m 15.

Genre de construction: Murs extérieurs: isolation périphérique pour halle, briques et isolation pour annexe; façades: crépissage de teinte jaune pastel; couverture: toit plat pour annexe.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 novembre 2006, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Mervelier, le 9 octobre 2006.

Secrétariat communal.

### Pleigne

Requérante: Commune ecclésiastique de 2807 Pleigne; auteur du projet: Concept MBLR Bois S.à.r.l., 2800 Delémont.

Projet: Transformation du bâtiment N° 32 avec nouveau local citerne en annexe et pose d'une antenne parabolique, sur la parcelle N° 240 (surface 597 m<sup>2</sup>), sise à la route des Geais, zone Centre CAa.

Dimensions principales: Longueur 13 m 56, largeur 6 m 93, hauteur 4 m, hauteur totale 5 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: murs en pierre et ossature en bois; façades: crépissage de teinte blanc cassé et bardage en bois de teinte grise; couverture: tuiles TC de couleur rouge.

Dérogation requise: Article 24 LAT (local citerne).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 novembre 2006, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Pleigne, le 18 octobre 2006.

Secrétariat communal.

## Mises au concours

République et Canton du Jura

Le Service de l'économie met au concours un poste d'

### ingénieur-e

#### au Bureau du développement économique

Mission: assistance du délégué à la prospection économique, prise en charge des dossiers «microtechnique/sciences de la vie» et relations avec l'économie bâloise.

Exigences: niveau universitaire ou HES (ingénieur-e en microtechnique ou mécatronique), langue maternelle allemande ou française (avec excellentes connaissances de l'autre langue); bonnes connaissances de l'anglais, expérience pratique en entreprise; à l'aise dans les relations publiques; sens de l'initiative.

Traitement: selon l'échelle des traitements en vigueur.

Entrée en fonction: dans les meilleurs délais.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Claude Lachat, délégué au développement économique, Delémont, téléphone 032 420 52 20.

Les candidatures doivent être adressées au Service du personnel de la République et Canton du Jura, 2, rue du 24-Septembre, 2800 Delémont, avec mention «Postulation», accompagnées des documents usuels, jusqu'au 3 novembre 2006.

Service du personnel: Martin Zuber.

Commune de Boncourt

La commune mixte de Boncourt met au concours un poste d'

### employé-e de commerce

Tâches principales: comptabilité, facturation, contrôle des habitants, suppléance du secrétaire communal, gestion de l'outil informatique, chef-fe de la protection civile, inspecteur-trice du feu, travaux de chancellerie et administratifs.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou formation équivalente, avec expérience professionnelle confirmée, flexibilité et polyvalence, langue maternelle française; bonnes connaissances de l'allemand.

Traitement: selon statut du personnel communal.

Taux d'occupation: 100 %.

Entrée en fonction: tout de suite ou à convenir.

Obligation: élire domicile à Boncourt.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Michel Meusy, secrétaire communal, téléphone 032 475 56 55.

L'offre manuscrite et le curriculum vitae, accompagnés des documents usuels, sont à adresser par courrier recommandé au Conseil communal avec mention «Postulation», jusqu'au 31 octobre 2006.



## AVIS IMPORTANT

Loterie Romande - Case postale 6744 - 1002 Lausanne

La Loterie Romande porte à la connaissance du public que la date limite de vente des billets "Jour de Fête" initialement fixée au 31 décembre 2006 est avancée au 31 octobre 2006, conformément à l'art. 6.2 du règlement de ce jeu (règlement "Jour de Fête" 2006).